

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8476-18ADIS/D
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8476-18ADIS/D

N° de la modif - Amd. No.
003
File No. - N° du dossier
008sl/W8476-18ADIS/D

Id de l'acheteur - Buyer ID
008sl
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Amendement 003 à la demande de proposition est soulevé pour répondre aux questions.

Tous les autres termes et conditions de l'invitation demeurent les mêmes.

Une proposition déjà soumise peut être modifiée avant l'heure de fermeture en envoyant la correspondance modifiée à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) portant la proposition no. W8476/18ADIS/D avec la date de clôture du 31 mars 2021.

QUESTIONS

Question 1:

Dans le document " fr_- _adis_rfp_vol_1 " section 3.5.5 Rayonnement solaire, l'exigence O63, **No de la SESys 301** à la référence " Veuillez-vous référer à vol 1 page 42, pièce jointe 2B à la partie 4, section 1. La page 47 n'inclut aucune information supplémentaire liée au test de rayonnement solaire. La référence est-elle correcte?

Réponse 1:

La référence est incorrecte. Supprimer la rubrique « Veuillez-vous référer à vol 1 page 47, pièce jointe 2B à la partie 4, section 1 » de l'exigence.

Question 2:

Dans CC39 **No de la SESys 259**, l'article 3.4.7.8 Câbles et connecteurs exige que « les câbles de données soient des câbles à fibres optiques flexibles ». Pourriez-vous fournir plus de spécifications sur les câbles de données du système qui devraient être des « câbles à fibres optiques »?

Réponse 2:

Cette exigence facultative fait référence à tous les câbles de données externes qui connectent la tête de détection à un processeur ou à un ordinateur portable ou entre le processeur et l'ordinateur portable.

Question 3 :

Exigences CC41, CC42 demande que la SDID, dans ses caisses de transit, fonctionne après un stockage à haute température». La procédure de test sera-t-elle notée par points même si le test a été fourni en dehors des caisses de transit?

Réponse 3 :

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8476-18ADIS/D
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8476-18ADIS/D

N° de la modif - Amd. No.
003
File No. - N° du dossier
008sl/W8476-18ADIS/D

Id de l'acheteur - Buyer ID
008sl
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Oui, puisque cette exigence n'inclut pas la charge solaire, il est prévu qu'un essai de stockage sans la valise de transport serait plus sévère.

Question 4 :

Poussée de pluie - Le détecteur lui-même a été testé pour une couverture IP68 la plus élevée (1 heure sous l'eau à 1 mètre de profondeur), et le cardan AZ / EL a été testé pour IP66 - pour lequel la procédure est décrite comme «Eau à partir d'un 12,5 la buse de mm est dirigée vers l'appareil sous tous les angles, à un débit de 100 litres par minute et une pression de 100 kN / m2 pendant 3 minutes à une distance de 3 mètres » Cette procédure serait-elle acceptée comme une protection plus élevée que la pluie battante?

Réponse 4 :

Non, l'IP68 est plus agressive que la pluie, cependant, les critères d'acceptation permettent une infiltration d'eau. En plus des critères d'acceptation permettant la pénétration d'eau, l'IP66 a une durée d'essai inférieure. L'exigence 3.5.6 de l'appendice AA à l'annexe A Spécifications des exigences du système stipule qu'il ne doit pas y avoir de pénétration d'eau dans l'équipement.

Question 5 :

La sollicitation nécessite des tests en laboratoire afin d'évaluer les performances des capteurs. Malheureusement, le protocole de test en laboratoire établi est une méthode inappropriée, seuls les tests sur le terrain fourniront une évaluation précise. Les essais sur le terrain seront-ils considérés comme la méthode d'évaluation?

Réponse 5 :

Non, les tests sur le terrain ne feront pas partie de la méthode d'évaluation des offres. Le MDN reconnaît que les essais sur le terrain sont la manière la plus réaliste de déterminer le rendement du système, cependant, nous avons besoin de la reproductibilité des résultats et d'être en mesure de contrôler les variables. Les soumissionnaires conformes auront l'occasion de discuter de la méthodologie de test avec l'agence de test avant l'essai en laboratoire pour s'assurer que la méthodologie évalue équitablement les systèmes proposés.

Question 6 :

Il existe plusieurs exigences obligatoires qui ne peuvent être satisfaites par aucun fournisseur de l'industrie. Le but de ce projet est-il d'acquérir de l'équipement commercial sur étagère (COTS) ou d'en faire une initiative de recherche et développement? Dans ce dernier cas, quel est le montant du financement de la R&D proposé?

Réponse 6 :

Le MDN a l'intention d'acquérir un système COTS et ne prévoit pas financer la R&D

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8476-18ADIS/D
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8476-18ADIS/D

N° de la modif - Amd. No.
003
File No. - N° du dossier
008sl/W8476-18ADIS/D

Id de l'acheteur - Buyer ID
008sl
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Question 7 :

Livraison de a SDID "La première livraison de la SDID sera acceptée dès que toutes les AS découlant de l'ACF et de 'ACP ont été réglées, sauf les versions définitives de la publication technique et du matériel de formation, qui seront parachevés et acceptes après la tenue de la FMCI n° 1.". Cela signifie-t-il que les 32 systèmes doivent être livrés dans les 12 mois ? Cette clause peut-elle être étendue à 24 mois ?

Réponse 7:

L'objectif est que tous les systèmes soient livrés dans un délai de 12 mois et les entreprises sont invitées à démontrer leur capacité à le réaliser en se basant sur leur production passée. Il est reconnu que les règles de la pandémie COVID-19 pourrait affecter les capacités de production et entraîner un retard de production.

Question 8 :

Le Canada retirera-t-il l'exigence de RIT de cette DP?

Réponse 8:

La Politique des retombées industrielles et technologiques (RIT) est une exigence obligatoire pour l'approvisionnement du Système de détection et d'identification à distance (SDID) et ne sera pas retirée de la DP pour le moment.

Bien que la demande de soumissions W8476-18ADIS/D ait été lancée le 22 janvier 2021, le Canada a émis une lettre d'intérêt en 2015 indiquant à l'industrie que la politique des RIT pourrait s'appliquer à l'approvisionnement du SDID. Par la suite, un processus de demande de renseignements et de consultation de l'industrie a été mené entre 2015 et 2019, dans le cadre duquel des rencontres individuelles avec des représentants de l'industrie ont eu lieu, dans le but d'obtenir une rétroaction au sujet des exigences potentielles en matière de RIT. Les exigences de RIT ont ensuite été publiées dans des demandes de soumissions en janvier 2020 et en juillet 2020, qui ont été remplacées par la demande de soumissions W8476-18ADIS/D le 22 janvier 2021. Comme il est indiqué dans les documents de la demande de soumissions, le Canada a tenu une séance d'information virtuelle à l'intention de l'industrie le 9 février 2021 afin de clarifier les exigences de RIT applicables au processus. À titre d'information, des diapositives de présentation s'ajoutent en pièce jointe aux documents de la DP. Les soumissionnaires doivent répondre, au minimum, aux exigences obligatoires pour que leur soumission soit jugée conforme.